IL EST CONVENU CE OUI SUIT

ARTICLE 1

Le contrat dûment signé, dès réception de la fiche individuelle d'Etat Civil portant la mention marginale "non décédé" délivrée par la Mairie du lieu de résidence dans les 8 jours qui suivent la cessation d'activité, le C.N.G.R. * versera à Monsieur xxxxxx xxxxx par virement bancaire, un capital de F. xxx xxx.

ARTICLE 2

Monsieur xxxxxxxxx xxxxxxxx s'oblige à s'acquitter de la dette ainsi contractée à l'égard des Houillères du Bassin DE LORRAINE, à dater du xx.xx.xx par des versements trimestriels au C.N.G.R. dont le premier interviendra le xx.xx.xx et les suivants à l'échéance de chaque trimestre civil, et ce, jusqu'au décès du contractant.

ARTICLE 3

Le montant de chaque versement trimestriel correspondra à celui de l'indemnité trimestrielle de chauffage à laquelle pourra effectivement prétendre Monsieur xxxxxx xxxxxxxx à la date de l'échéance trimestrielle considérée.

ARTICLE **4**

Monsieur xxxxxxxx xxxxxxxxx autorise le C.N.G.R. en règlement des montants précisés ci-dessus qu'il s'est engagé à verser, à retenir à chaque échéance trimestrielle le montant de l'indemnité de chauffage qui lui est due à titre personnel à la même échéance.

ARTICLE 5

Monsieur xxxxxxxxxx xxxxxxx et Madame xxxxxxxx xxxxxx son épouse, renoncent expressément au bénéfice de la prestation chauffage en nature. Les droits de Monsieur xxxxxxxx xxxxxxxxx seront honorés en espèces pour lui permettre d'une part, d'assurer le remboursement du prêt à lui consenti par les Houillères et pour permettre d'autre part, à sa veuve éventuelle de percevoir l'indemnité compensatrice de chauffage.

ARTICLE 6

A défaut de présentation, dans le délai d'un mois suivant le départ en retraite, de la fiche individuelle d'Etat Civil mentionnée à l'Article 1, le présent contrat, même Signé par les deux parties, sera réputé nul et non avenu.

Fait en double exemplaire,

NOYELLES SOUS LENS, le XX/XX/XXX

Pour le C.N.G.R.
Privat DHUMERELLE

Mr xxxxxxxx xxxxxxx Mme xxxxxxxx xxxxxxxx
épouse xxxxxxxxxx xxxxxxxxx

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"